



Renseignement après un procès pénal à huit clos

Par kalyah, le 13/05/2014 à 19:13

Bonjour,

Je viens vers vous, car j'aimerais avoir un renseignement.

J'ai été partie civile dans un procès pénale à huit clos. Suite à cela, j'ai eu des indemnités. Cependant, dernièrement, une personne proche de moi (qui était également partie civile au procès qui me concernait) à divulguer des informations sur le procès (qui est terminer depuis longtemps) sur un réseaux sociaux. De plu, elle a eu des propos diffamatoires contre moi sur ce fameux procès. Et elle ose aussi mettre ma parole en doute.

J'aimerais savoir si j'ai le droit de porter plainte contre elle, ou dois-je simplement laisser faire?

Merci d'avance de m'aider!! [smile3]